

Cours interentreprises (CIE)

But

Les cours interentreprises complètent la formation en entreprise et ont pour but de transmettre aux personnes en formation les connaissances et techniques commerciales de base des branches de formation et d'examen et de les préparer à la suite de leur formation en entreprise. Ces cours transmettent des connaissances spécifiques à la Branche. Dans le cadre de leur activité dans l'entreprise, les personnes en formation doivent exercer, consolider et approfondir de la manière la plus autonome possible les techniques de base apprises pendant le cours. Durant ces cours ont lieu également les présentations des unités de formation.

Responsabilité et organisation

La responsabilité des cours incombe à la Branche Commerce, en tant que branche de formation et d'examen. Elle assume l'organisation des cours et la convocation des personnes en formation. Lors de la planification des cours, la branche collabore avec les écoles professionnelles concernées et les offices de formation professionnelle.

Obligation générale

La fréquentation des cours est obligatoire pour toutes les personnes en formation. Cette obligation est ancrée dans la loi fédérale sur la formation professionnelle. En vertu de l'art. 4 al. 2 du règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage, les cours durent de deux à quatre jours par année d'apprentissage.

Emolument

Après déduction des subventions fédérales et cantonales, les cours interentreprises sont à la charge des entreprises formatrice. Les personnes en formation ne doivent pas avoir à déboursier de somme supplémentaire.

Programme

Il existe pour les cours interentreprises un règlement-cadre de l'office fédéral valable pour toutes les branches de formation et d'examen. Les programmes de cours spécifiques aux branches sont élaborés sur cette base.

Objectifs et contenus des cours interentreprises de la Branche Commerce

| CIE 1 (octobre de la 1^{ère} année d'apprentissage*) 2 jours | | |
|---|---|---------------------|
| Définition des objectifs | Contenus | Objectifs détaillés |
| <p>Les personnes en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> disposent d'une vue d'ensemble du déroulement de l'apprentissage en entreprise, peuvent informer un ou une collègue de manière détaillée sur le contenu de tous les chapitres du guide méthodique, savent ce qu'elles doivent accomplir avant le deuxième cours interentreprises. | <ul style="list-style-type: none"> Vue d'ensemble du déroulement de l'apprentissage Introduction au guide méthodique Gestion des objectifs détaillés Gestion des compétences méthodologiques et sociales Directives relatives à la première unité de formation Introduction au journal d'UF Introduction aux STA Programme de la première année d'apprentissage Assise des connaissances / test Travaux jusqu'au CIE 2 Mise en application d'un apprentissage autonome | 1.6.1.2 |

| CIE 2 (mai de la 1^{ère} année d'apprentissage*) 2 jours | | |
|--|---|---|
| Définition des objectifs | Contenus | Objectifs détaillés |
| <p>Les personnes en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> réfléchissent sur le déroulement de l'apprentissage jusqu'à présent, évaluent l'atteinte des objectifs détaillés, approfondissent leurs compétences sociales, présentent la première unité de formation, se préparent pour la deuxième unité de formation, planifient leur deuxième année d'apprentissage, traitent des éléments de la connaissance branche. | <ul style="list-style-type: none"> Réflexion autour de la première année d'apprentissage en fonction des objectifs détaillés atteints et des compétences méthodologiques et sociales développées Assurance qualité de la première unité de formation (présentation) Vérification de la progression de l'apprentissage Programme de la deuxième année d'apprentissage Gestion des objectifs détaillés Connaissance de la branche : <ul style="list-style-type: none"> Le commerce Produits et prestations La normalisation | 1.2.2.1 1.2.2.2 1.2.2.4 1.3.1.1 1.3.1.2 1.5.1.1 - 4 1.7.1.1 1.7.2.1 1.9.1.1 1.9.1.2 1.9.2.1 - 3 1.13.2.1 1.13.2.2 |

* Les cours interentreprises se déroulent durant les périodes définies par l'OFFT.

| CIE 3 (mars de la 2^{ème} année d'apprentissage*) 3 jours | | |
|---|---|---|
| Définition des objectifs | Contenus | Objectifs détaillés |
| <p>Les personnes en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réfléchissent sur le déroulement de l'apprentissage jusqu'à présent, • développent des compétences méthodologiques et sociales supplémentaires, • se préparent pour la troisième unité de formation, • planifient leur troisième année d'apprentissage, • traitent des éléments de la connaissance branche. | <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion autour de la deuxième année d'apprentissage en fonction des objectifs détaillés atteints et des compétences méthodologiques et sociales développées • Programme de la troisième année d'apprentissage • Préparation de la troisième unité de formation • Connaissance de la branche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Logistique : <ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement - Gestion de stock - Transport ○ Marketing | <p>1.2.2.3 1.10.1.1 - 2 1.10.2.1 - 3 1.10.3.1 - 6 1.10.4.1 - 5 1.11.1.1 - 7</p> |

| CIE 4 (janvier de la 3^{ème} année d'apprentissage*) 3 jours | | |
|--|---|--|
| Définition des objectifs | Contenus | Objectifs détaillés |
| <p>Les personnes en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réfléchissent sur le déroulement de l'apprentissage jusqu'à présent, • recueillent des informations relatives à l'EFA et étudient le sujet, • réfléchissent à la tenue des examens, • réfléchissent à leur plan de carrière, • traitent des éléments de la connaissance branche. | <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux en fonction de l'examen de fin d'apprentissage • Assurance qualité de la troisième unité de formation (présentation) • Branche, marché du travail et formation continue • Réflexion sur le déroulement de l'apprentissage en entreprise • Informations relatives au concept d'examen • Approfondissement / formation relative à l'examen (écrit et oral) • Que se passe-t-il après l'apprentissage ? • Connaissance de la branche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les douanes ○ Commerce international ○ Modalités de paiement commercial ○ Prescriptions étatiques | <p>1.8.1.1 – 4 1.8.2.1 – 3 1.12.1.1 1.12.1.2 1.13.1.1 – 4 1.13.3.1 – 6</p> |

* Les cours interentreprises se déroulent durant les périodes définies par l'OFFT.